

Actualité Société

Académie Saint-Louis En Sologne, un pensionnat d'excellence so british

ÉDUCATION Entre engouement de nombreuses familles et critiques de la gauche locale, un établissement catholique hors contrat pour garçons s'apprête à ouvrir ses portes à Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher)

Rugby, tennis, aviron, théâtre... Les futurs pensionnaires de l'Académie Saint-Louis de Chalés, en Sologne, n'auront rien à envier à leurs camarades des prestigieux internats britanniques. Ce collège privé hors contrat pour garçons, qui ouvrira ses portes en septembre prochain, a pris place dans un imposant château de brique niché au cœur d'un domaine de 175 hectares avec étang, terrains de sport et amphithéâtre. Des équipements au service d'une éducation intégrale, mêlant exigence académique, pratique artistique et sportive, et formation humaine et spirituelle, dans l'esprit des *boarding schools* anglo-saxonnes. « Le rythme des journées alterne cours le matin et activités sportives ou artistiques l'après-midi, à raison de huit à douze heures hebdomadaires. Le sport et l'art, comme le théâtre, permettent aux élèves de se révéler autrement, de prendre confiance en eux, ce qui influence positivement les autres aspects de leur vie scolaire », explique Jean-Cyrille Péroteau, directeur de l'établissement.



Jean-Cyrille Péroteau, directeur de l'académie.

La participation financière de Pierre-Édouard Stérin à ce projet, accusé par les signataires d'œuvrer à « la prise du pouvoir, en France, par l'extrême droite et ses alliés ». Le communiqué appelle ni plus ni moins le préfet et les autorités de l'Éducation nationale à empêcher l'ouverture de l'établissement au nom de la « protection de la jeunesse ».

L'établissement semble répondre à une demande bien réelle

Face à ces accusations, la direction tient à préciser que l'Académie Saint-Louis jouit d'une totale autonomie pédagogique. « Monsieur Stérin a généreusement participé au financement de ce projet et nous lui en sommes très reconnaissants, mais il n'en est ni l'initiateur ni le gestionnaire quotidien, ce rôle étant dévolu à la communauté éducative. Nous cherchons d'autres sources de financement et si d'autres personnes veulent nous aider, elles sont les bienvenues ! » défend Jean-Cyrille Péroteau. Chef d'établissement et consultant en organisation scolaire à l'échelle européenne pendant



Le premier établissement de l'Académie Saint-Louis, au domaine de Chalés, en Sologne.

une vingtaine d'années, il assume le choix de la non-mixité. « Des études en sociologie et en pédopsychiatrie montrent que la non-mixité favorise la concentration et crée un environnement plus serein pour les élèves. Mon expérience m'a permis d'observer que cette séparation permet une plus grande liberté dans les choix d'orientation de l'adolescent. Dans un cadre non mixte, les garçons ont tendance à s'orienter plus vers les arts et les lettres, tandis que les structures mixtes entretiennent des visions assez stéréotypées. Paradoxalement, la non-mixité contribue à déconstruire certains stéréotypes ! »

Pendant que certains s'indignent, l'établissement, lui, semble répondre à une attente bien réelle, enregistrant chaque semaine de nouvelles demandes d'inscription. Lors de la dernière journée portes ouvertes, le 15 février, les visiteurs étaient nombreux à venir découvrir les lieux. Parmi eux, une mère de famille venue inscrire son fils de 10 ans en classe de 6^e témoigne : « Nous ne sommes pas convaincus par les établissements autour de chez nous, et le projet éducatif de l'académie nous a séduits. Ce qui nous a plu, c'est le cadre clair et structurant : pas de téléphone portable, pas de tablette, une discipline bienveillante. Et le fait que les élèves puissent développer leurs talents, notamment à travers le sport et le théâtre, est un excellent moyen de s'épanouir – bien loin des journées passées enfermés entre quatre murs, comme dans bien des écoles classiques. Notre fils, d'abord réticent, a changé d'avis dès la visite. Il a eu un vrai coup de cœur. » Une autre journée portes ouvertes est prévue le 12 avril. L'académie poursuit en parallèle ses ambitions de développement : d'ici 2030, ses fondateurs espèrent ouvrir six établissements pour garçons et pour filles dans toute la France. À terme, ils visent l'implantation d'une académie par région. ●

ÉLISABETH CAILLEMER



AUDITION EXPRESS DES ASSOCIATIONS

Cinq minutes, au lieu des dix promises. Mardi 1^{er} avril, à 21 h 30, quatre associations aux positions opposées sur la fin de vie – Alliance Vita, Le Choix, l'ADMD et la Fondation Jérôme Lejeune – ont été brièvement auditionnées par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Un format éclair, donnant le sentiment que la messe est dite. « Nous avons compris qu'aucun argument n'était pertinent pour infléchir la ligne de cette loi », a déclaré Jean-Marie Le Ménégre. Le président de la Fondation Jérôme Lejeune a tenu à souligner que l'exposé des motifs de la proposition de loi reprenait mot pour mot les positions de l'ADMD, que les chiffres avancés étaient erronés

– citant une enquête Harris Interactive du 5 septembre 2024 pour contester le prétendu consensus de 90 % des Français –, et que le texte imposait un vocabulaire biaisé, rendant impossible de nommer clairement les réalités en jeu. « Le texte ne vise en réalité qu'à répondre à une pression idéologique utilitariste et économique, mais certainement pas à la souffrance en fin de vie. Les soins palliatifs qui coûtent cher seront donc pour les riches, et l'euthanasie qui ne coûte rien sera assez bonne pour les pauvres. Au moins, nous sommes prévenus », a-t-il ajouté avant de rappeler que l'auteur et rapporteur de la proposition de loi, Olivier Falorni, est membre d'honneur de l'ADMD. ● É.C.



800 KILOS DE COCAÏNE SAISIS

Dix-huit mois d'investigations, le soutien du Raid, du GIGN, un avion, un hélicoptère et trois vedettes des garde-côtes : dans la nuit du 3 au 4 avril, une vaste opération de police judiciaire a permis l'interpellation de 30 individus, tous soupçonnés de participer à un vaste réseau d'importation de cocaïne depuis l'Amérique du Sud vers les départements du Calvados et de la Seine-Maritime. Les trafiquants, aidés par de nombreux complices, utilisaient la méthode du *drop*

off pour acheminer la drogue : au large des côtes françaises, un cargo brésilien lançait à la mer des dizaines de paquets contenant de la cocaïne. Une petite embarcation rapide venait ensuite récupérer les paquets, poussés par les vagues vers les côtes. Cette opération, qualifiée d'« exceptionnelle » par la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Rennes, a permis la saisie de 800 kilos de cocaïne. Plusieurs marins-pêcheurs figurent parmi les interpellés. ● G.A.

LAÏCITÉ

DEUX POIDS, DEUX MESURES

« Une recrudescence de crois catholiques », c'est l'objet de l'inquiétude de la direction d'un collège public de Clisson, en Loire-Atlantique. Les parents d'élèves ont en effet reçu un rappel à l'ordre par mail, rapidement partagé sur des réseaux sociaux interloqués par ce rappel à la laïcité particulièrement ciblé... Quelques jours plus tard, à Nantes, une enseignante a également voulu faire respecter la loi en demandant à une élève de retirer son voile dans l'enceinte du collège. Les réactions n'ont pas été les mêmes : plusieurs élèves s'en sont alors pris à ce professeur, filmant et publiant l'altercation sur les réseaux sociaux. Une plainte a été déposée. Cette même semaine, c'est également un professeur de l'université Lyon II,

Fabrice Balanche, qui a été pris à partie par des étudiants cagoulés et menaçants qui l'ont contraint à quitter l'amphithéâtre sous les applaudissements d'autres élèves. Son tort ? S'être opposé à l'organisation d'une rupture du jeûne du Ramadan... dans une salle de l'université ! ● P.F.



NICOLAS GUYONNET/HANS LUCAS/AFP